

PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES PEP71 réunie le mercredi 23 septembre 2020
Site DENFERT – 71100 Chalon sur Saône

ORDRE DU JOUR

10 h : Ouverture de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Présentations des Investissements de l'année
- Affectation des résultats
- Rapport d'orientation
- Approbation du Règlement intérieur
- Présentation des Investissements prévisionnels 2020-2026
- Orientations budgétaires 2020
- Budget prévisionnel 2021
- Fixation des cotisations 2021
- Ratifications de délibérations du Conseil d'Administration
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Présentation des modalités de vote des différentes résolutions
- Clôture de la session en visioconférence
- Vote des différentes résolutions (présentiel ou à distance).

LISTE DES PARTICIPANTS :

- Nombre d'adhérents présents : 14 présences physiques + 11 en visioconférence = 25
- Nombre d'adhérents représentés : 14 + 11 = 25
- Nombre total de votants : 25

Le président remercie tous les adhérents et partenaires présents à cette AG dont la date a dû être reportée en raison de la crise sanitaire. Elle est organisée dans des conditions de « huis clos » : le nombre de participants en présentiel est donc restreint.

Il ouvre la séance à 10h.

En complément de ce PV, se référer au diaporama projeté en séance à disposition sur le site des PEP71.

RAPPORT D'ACTIVITÉ :

Présentation du Rapport d'Activité par S. FICHET – Lan NGUYEN partie RH – Mélanie PETEUIL service Qualité et Projets : S. FICHET évoque en préambule le côté frustrant de cette organisation pour tous les professionnels de l'Association qui ne retrouveront pas, dans ce format, la présentation du travail incommensurable réalisé dans chacun des 10 pôles des PEP71. Les choix de présentation sont intimement liés à l'actualité de l'année concernée.

 **Domaine Social et Médico-social**

Le premier tableau présente les différents dispositifs de l'Association qui composent le Domaine Social et Médico-Social (DSMS), par tarificateur et public accompagné. Ces dispositifs sont très majoritaires puisque composés de 276 ETP/304, soit 91 % des effectifs associatifs. Parmi les 276 ETP du DSMS, 164 ETP, soit 59% concernent le secteur de l'enfance, 112 ETP, soit 41 %, sont répartis dans le secteur adulte.

D'autres informations chiffrées nous permettent de considérer la répartition des bénéficiaires par dispositif. On constate que les pourcentages évoqués en termes de professionnels ne se retrouvent pas en correspondance avec ceux des bénéficiaires : 69 % des personnes accompagnées sont des enfants et 31 % des adultes. Ce déséquilibre tient au fait que le secteur adulte est davantage consommateur de moyens humains car les établissements avec hébergement ou accompagnement à la journée y sont majoritaires. Au contraire dans l'enfance, l'ambulatoire et le service à domicile sont majoritaires et ne nécessitent pas le même ratio de moyens humains.

Les Politiques Sociales de Proximité

Les PSP sont l'autre volet de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de fragilité : ces dispositifs ne sont pas catégorisés dans le DSMS bien qu'ils contribuent très fortement à un appui des accompagnements DSMS, car souvent sollicités en même temps ou en parallèle. Ils sont donc une composante essentielle et indispensable, même s'ils n'abritent que 6 % des effectifs associatifs.

Pour les PSP les chiffres s'amenuisent encore et de façon telle, qu'en réalité nous ne comptabilisons aucun ETP en théorie sur le service SAPAD : Mme BARADEL qui en a la charge, même si elle exerce à temps plein, n'est pas comptabilisée dans les 304 ETP associatifs puisqu'elle est mise à disposition par l'Education Nationale.

Tout ce qui touche au secteur "Vacances, Loisirs et Classes de Découverte" que nous avons connu il y a maintenant plusieurs années, a été confié aux PEP39 qui en ont la gestion.

Concernant l'activité des secteurs PESP et PEP, malgré les faibles effectifs évoqués, le nombre de bénéficiaires est assez conséquent (1611) et même légèrement supérieur à celui des bénéficiaires DSMS. En l'espèce les accompagnements sont tout de même plus diffus mais restent toutefois fondamentaux, qu'il s'agisse des prestations dans le registre des violences intrafamiliales, du soutien à la parentalité, de l'inclusion sociale et/ou professionnelle des personnes avec handicap psychique, ou encore de la Caisse de Solidarité des PEP71.

Le nombre total des bénéficiaires des actions PEP71 est de 3605, dont 44% sont des adultes et 56 % des enfants.

Ces chiffres qui sont assez atypiques dans le mouvement PEP, témoignent de deux faits majeurs :

- L'investissement dans les politiques sociales et de santé aussi bien au niveau des enfants que des adultes.
- L'abandon plus récent du secteur PEVLC car d'autres opérateurs plus performants que nous s'en sont emparés.

L. NGUYEN apporte une précision sur l'évolution de l'effectif des salariés : +114 ETP en 10 ans, pour un total de 304 ETP fin 2019, avec une majorité féminine.

Faits marquants de l'année 2019

Plusieurs projets immobiliers ont jalonné cette année avec constructions finalisées ou non et simples déménagements de services :

L'acquisition au printemps de 1 150 m² de locaux sur un terrain clos de 2 500 m² à Chalon sur Saône, Rue Colonel Denfert. Le regroupement de plusieurs services chalonnais ou 1^{ère} couronne a pu être réalisé sur ce site : SAMSAH, SAVS, CHRS et les services du Pôle VIF ainsi que le siège associatif.

- Les locaux de Virey-le-Grand laissés vacants de ce fait : le SESSAD TSA s'y est implanté et s'est désolidarisé du SESSAD traditionnel resté à St Rémy. Cette répartition des 2 services répond aux extensions de capacité qui rendaient les locaux largement insuffisants.
- La construction de 2 500 m² de nouvelles serres à l'ESAT de Châtenoy Le Royal : les conditions météorologiques ont retardé ce chantier qui devait être achevé début 2020. Une moitié seulement sera opérationnelle et l'autre moitié reportée à l'été 2020.
- Le garage du SESSAD de St Rémy : il permet d'abriter une vingtaine de véhicules, avec pour objectif de sécuriser le parc automobile souvent victime de dégradations. Le garage est doté de dispositifs de recharge des véhicules électriques mais les coûts d'achat demeurent actuellement totalement dissuasifs pour les professionnels. L'échange d'une partie de la flotte automobile à énergie thermique est encore repoussé.
- Le démarrage de la reconstruction de l'hébergement à Vaudebarrier en novembre 2019 a été profondément impacté par la situation sanitaire que nous traversons. Le terme de cette vaste opération immobilière qui était fixé à février 2021 est reporté à fin 2021.
- Enfin la démolition du bâtiment dans lequel était hébergé le SAMSAH à Mâcon : ce service s'est délocalisé rue Jean Macé dans un espace rénové, afin d'accueillir les salariés et bénéficiaires dès l'été 2019.

Les modalités de fonctionnement des établissements et services évoluent également.

- Le SESSAD s'appuie sur la dynamique des politiques inclusives. Ce service est régulièrement invité à répondre à des appels à candidature. Il a même été directement informé d'une proposition d'extension à 2 reprises pour les 2 entités SESSAD traditionnel et SESSAD TSA, pour une capacité étendue de 28 places portant le total à 131 places.
- Les ACT voient leur périmètre régulièrement progresser. Ce service crée en 2012 avec une capacité initiale de 5 places, a déjà bénéficié de 3 extensions, portant le volume à 10 places, sans compter la toute récente évolution de 4 places supplémentaires pour fin 2020.
- La MECS Foyer BESSEIGE. Après avoir constaté une baisse significative des effectifs de l'Accueil de Jour depuis plusieurs années et l'évolution des profils des enfants accueillis, présentant des ruptures à la fois scolaires et familiales, il est devenu indispensable de réformer ce dispositif en abaissant simultanément l'âge limite et l'effectif. Une proposition d'ouverture de Placement à Domicile (PAD) a été faite, pour permettre des accompagnements préventifs à domicile. Ce dispositif favorise une éducation à la parentalité, tout en se réservant le cas échéant une mise à l'abri avec retour sur le dispositif d'hébergement, en cas de défaillance ponctuelle ou durable de l'environnement familial. Il n'y a pas de modification pour ce qui concerne les places d'urgence.
- Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO). Pour rappel, ce dispositif a été créé officiellement en mai 2019 sur sollicitation directe des autorités, en partenariat avec le CHS de Sevrey. Cette plateforme a pour mission d'organiser le parcours des enfants repérés par les acteurs en 1^{ère} ligne (médecins libéraux, scolaires et vde PMI, les professionnels de la petite enfance et de l'Éducation Nationale). La plateforme a pour mission de proposer des bilans, des diagnostics, des interventions précoces, et une orientation auprès des professionnels en cabinet médical ou des institutions médicosociales ou sanitaires.
- Hébergement d'Urgence. Ce dispositif créé fin 2019 a pour mission la mise à l'abri des personnes majeures avec leurs enfants, prioritairement victimes de violence intrafamiliales. La capacité d'accueil est de 6 places soit 2 familles. L'HU propose un accompagnement par une éducatrice spécialisée référente et met à disposition un appartement meublé et équipé en vaisselle et linge.
- Lieu d'Ecoute Accueil et Orientation (LEAO) et dispositif d'Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie (ISCG). Ces 2 services complémentaires du pôle VIF ont été ouverts à Mâcon. Ils sont destinés à lutter plus efficacement contre les violences faites aux femmes dans le cadre du réseau VIF. Les PEP en sont un partenaire incontournable du fait de l'expertise des services de l'Ecluse en la matière. Le dispositif d'ISCG accompagne les personnes vers le dépôt de plainte de façon rassurante et complémentaire des services de police et de gendarmerie. Le LEAO propose un accompagnement, un soutien, des conseils et permet la mise en lien avec des partenaires dédiés.

Vie associative

La journée des salariés :

Cette journée pensée comme un temps de rencontre, d'échanges et d'information sur l'association apparaît dans le calendrier depuis 2008. Elle permet des retours d'expériences conduites dans les ESMS. En 2019 la salle retenue nous a finalement été retirée dans un délai qui ne nous a pas permis d'en trouver une autre.

Modification des statuts associatifs.

Il s'agit d'un moment fort pour l'association. Les PEP reconnus d'intérêt général visent une reconnaissance d'utilité publique. Une commission a travaillé en 2019 pour proposer une révision des statuts en s'appuyant sur les statuts types édités par le Conseil d'État. Ils ont été présentés et débattus en Conseil d'Administration puis présentés à l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 décembre 2019, où ils ont été adoptés à l'unanimité.

Règlement général de la protection des données (RGPD) :

M. PETEUIL présente les conséquences de l'évolution réglementaire avec la mise en place de ces nouvelles dispositions depuis mai 2019. Cela concerne les données nominatives et les données sensibles. Le traitement de ces éléments en conformité avec cette évolution réglementaire, nécessite un

accompagnement par un délégué à la protection des données (DPO) que nous sollicitons dans le cadre d'une prestation de service qui représente bien évidemment un coût financier non négligeable.

Appels à candidature ou manifestation d'intérêt :

La directrice Qualité et Projets présente également les réponses aux divers projets auxquels les PEP71 ont participé en 2019 :

- Plateforme de coordination et d'orientation en partenariat avec le CHS de Sevrey (PCO)
- Pôles de Compétence et de Prestations externalisées (PCPE) : les 3 dossiers déposés ont tous été retenus.
- Dispositif d'Appui Départemental de Protection de l'Enfance et du Handicap déposé conjointement avec la MFSL (non retenu)
- Dispositif pour les Familles et Aidants d'Enfants ou Adultes présentant un TSA : présenté conjointement avec les associations "Papillons Blancs d'Entre Saône et Loire (PBES&L)" et "Sésame Autisme Rhône Alpes (SARA)"
- Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) pour personnes avec TSA.

RÉSOLUTION N°1 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

RAPPORT FINANCIER

Blandine GONTHIER directrice financière présente le résultat consolidé 2019, excédentaire à hauteur de 291 908 €, ainsi que la répartition détaillée de l'origine des produits dont 71% est assurée par les dotations relatives à la tarification des différents ESMS.

Puis elle procède à la présentation des principales lignes de dépenses pour chacun des 3 groupes fonctionnels :



RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ :

En exécution de la mission qui lui a été confiée par l'Assemblée Générale, M. Jean-Pierre COUREAU commissaire aux comptes a effectué l'audit des comptes annuels de l'association départementale des PEP71 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Le Commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Il est précisé que la crise sanitaire n'a pas d'impact sur l'activité de l'Association.

RÉSOLUTION N°2 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2019

PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE :

Blandine GONTHIER présente les principaux postes d'investissements de l'année écoulée, d'un montant d'environ 1,5 million d'euros, dont 61% correspondent à des investissements immobiliers et 30% au renouvellement du parc automobile.



Les immobilisations en cours, c'est-à-dire concernant des opérations non encore finalisées au 31/12/2019 représentent quant à elles, un total de 1,82 million d'euros environ.

Les immobilisations en cours au 31/12/2019 : 1 823 464 €

 <p>Reconstruction de l'hébergement du Foyer BESSEIGE = 313 k€</p>	 <p>Construction de serres horticoles à destination de l'ESAT Châtenoy = 245 k€</p>	 <p>Acquisition et aménagements des locaux Rue Colonel Denfert = 1 265 k€</p>
		<p>Services regroupés sur site :</p> <ul style="list-style-type: none">• Services d'insertion sociales• CHRS• Siège• Services du réseau VIF



RÉSOLUTION N°3 : APPROBATION DES INVESTISSEMENTS 2019

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 :

Blandine GONTHIER présente à l'Assemblée Générale le résultat comptable de l'exercice 2019, excédentaire à hauteur de 291 908,36€.

Sur proposition du Conseil d'Administration qui les a examinés lors de sa séance du 6 mai 2020, les résultats à affecter après les différentes opérations de neutralisation (- 81 095,61 €), constituent un excédent de 210 812,75€, dont les affectations proposées sont les suivantes selon les secteurs d'activité :

Pour le secteur sous contrôle de tiers financeur, 145 512,53€, dont :

- 67 883,40€ d'excédents affectés à l'investissement
- 77 629,13€ d'excédents affectés aux réserves de compensation des déficits.

Pour le secteur en gestion propre, 65 300,22 € dont :

- 676,70€ en report à nouveau excédentaire pour la gestion commerciale de l'ESAT
- 68 084,90€ en report à nouveau excédentaire pour les autres activités hormis EA + PAS
- 3 461,38€ en report à nouveau déficitaire pour EA et PAS.

RÉSOLUTION N°4 : APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

 **RAPPORT D'ORIENTATION :**

Le Président Marcel MASCIO présente son rapport d'orientation (en annexe de ce PV) : il évoque en préambule la crise sanitaire qui a eu comme conséquence d'isoler certains bénéficiaires. Toutefois les salariés des PEP71 ont assuré la continuité de l'accueil qui s'imposait.

RÉSOLUTION N°5 : APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION 2020

ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ASSOCIATIF :

Le nouveau règlement intérieur transmis aux membres, est proposé à la ratification par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration qui l'a adopté lors de sa séance du 7 septembre 2020. Le directeur général en commente les principales innovations qui tiennent à la modification des statuts associatifs en vue de la reconnaissance d'utilité publique, entraînant de fait pour le nouveau règlement intérieur, des dispositions transitoires dans l'attente d'une application exhaustive des statuts, laquelle n'interviendra qu'au moment de la RUP effective.

RÉSOLUTION N°6 : RATIFICATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ASSOCIATIF

PLAN D'INVESTISSEMENTS 2020-2026 :

Présentation par la directrice financière, Blandine GONTHIER, des programmations d'investissements nouveaux pour les exercices 2020 à 2026.

La programmation présentée est essentiellement construite de façon précise pour l'année 2020 puisque s'appuyant sur des opérations immobilières initiées ou des renouvellements de biens mobiliers identifiés. Elle reste à consolider pour les exercices 2023 à 2026.

Investissements prévisionnels en K€ :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Terrains et aménagements de terrains	300	0	0	4	0	0	0	2020 : Terrain et locaux sur le Chalonnais, Reconstruction du Foyer Besseige,
Batiments	4 491	405	0	0	0	0	0	Mise en service des serres horticoles.
Installations-aménagements des constructions	350	118	660	0	4	0	0	
Matériels	87	73	31	12	21	20	8	2021 : Acquisition et aménagements de nouveaux locaux ACT.
Aménagements divers	29	141	15	0	30	0	0	
Matériels de transport	725	169	404	461	437	643	87	
Matériels de bureau et informatique	37	2	121	0	0	8	2	
Mobiliers	147	24	15	18	4	0	0	2022 : Mises aux normes au sein de l'Esat, Renouvellement de la flotte de copieurs associative.
	6 165	930	1 247	495	495	671	96	

L'Assemblée Générale est sollicitée pour :

- Approuver la réalisation des opérations prévues dans le cadre de ce Plan Pluriannuel d'Investissements
- Autoriser les financements nécessaires à cette réalisation.
- Autoriser le Conseil d'Administration à mettre en œuvre une modulation et une adaptation de ce plan, au regard de l'évolution des besoins.

RÉSOLUTION N°7 : APPROBATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2020-2026

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 :

Après avoir entendu l'exposé de la directrice financière, l'Assemblée Générale est sollicitée pour l'approbation des nouvelles orientations budgétaires fixées pour 2020.

Le budget ainsi proposé s'établit à 21 719 000 € tant en charges qu'en produits.

RÉSOLUTION N°8 : APPROBATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 :

Après avoir entendu l'exposé conjoint du directeur général et de la directrice financière, l'Assemblée Générale est sollicitée pour l'approbation du budget prévisionnel 2021.

Le budget ainsi proposé s'établit à 22 288 000 € tant en charges qu'en produits, en hausse de 2,62%.

RÉSOLUTION N°9 : VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

FIXATION ET VOTE DES COTISATIONS 2021

Marcel MASCIO présente les tarifs qui ont été modifiés de la façon suivante :

- Mineurs : 2 €
- Adultes : 20 € avec cotisation offerte au conjoint adhérent
- Nouveauté induite par les nouveaux statuts : Personne morale cotisation fixée à 100€.

Le président précise que les adhésions renforcent l'action du SAPAD et de la Caisse de Solidarité, actions pilotées directement par les bénévoles associatifs.

RÉSOLUTION N°10 : VOTE DES COTISATIONS 2021

RATIFICATION DE DÉLIBÉRATIONS ARRÊTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2019

Le Président MASCIO expose qu'il n'est pas possible d'attendre la tenue de l'Assemblée Générale pour certaines décisions qui nécessitent une réactivité permise davantage par la fréquence des réunions de CA (6 par an). Ces délibérations touchent au fonctionnement régulier des différents dispositifs, établissements et services pour lesquelles les autorités de tarification sollicitent des prises de décision rapides, qu'il s'agisse :

- de création ou transformation d'autorisation de structures,
- d'adaptation budgétaires en lien avec les autorités de tarification
- d'ouvertures ou de clôture de comptes bancaires.

RESOLUTION N°11-1 : ratification de la délibération du Conseil d'Administration relative à l'adaptation et à la gestion des établissements et services

RESOLUTION N°11-2 : ratification de la délibération du Conseil d'Administration relative aux dispositions budgétaires

L'article 6 des statuts indique que les opérations immobilières d'un montant dont le seuil est fixé par le règlement intérieur sont seules soumises à l'approbation par l'Assemblée Générale. Toutefois cette disposition ne peut être mise en place lors de cette AG car le seuil d'un montant supérieur à 1 500 000 € fixé par le Règlement Intérieur n'est pas applicable tant que ce dernier n'a pas été ratifié...

En conséquence l'Assemblée Générale 2020 est sollicitée pour ratifier les délibérations du Conseil d'Administration prises en 2019 concernant plusieurs opérations immobilières :

- Délibération prise par le Conseil d'Administration le 12 avril 2019 autorisant le projet immobilier de reconstruction et réhabilitation du foyer BESSEIGE de Vaudebarrier ainsi que son plan de financement.
- Délibérations prises par le Conseil d'Administration le 16 janvier 2019 (autorisation d'acquisition) puis le 12 avril 2019 (plan de financement et hypothèque) concernant les bâtiments situés 18 rue Denfert à Chalon sur Saône pour le siège des PEP71 et les pôles d'inclusion sociale et violences intrafamiliales
- Délibération prise par le Conseil d'Administration le 16 octobre 2019 autorisant l'acquisition d'un local à vocation d'espace partagé, Pointe de la Colombière à Chalon sur Saône.

RESOLUTION N°11-3 : ratification des délibérations du Conseil d'Administration relatives aux opérations immobilières entrant dans le champ de l'article 6 des statuts

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

L'Assemblée Générale est informée que :

- Cinq administrateurs sortants demandent le renouvellement de leur mandat au sein du collège non-salarié :

CHAMOTON Jean François / DURANTON Pierre / GALY Bernard / MASCIO Marcel / SAURET Frédérique

- Huit nouvelles candidatures ont été reçues et ratifiées par le Conseil d'Administration, au sein des deux collèges distincts :

- o Collège non-salariés :

BERTHELOT Odile / PEUTOT Myriam

- o Collège salariés :

COMTET Aurélie / CONSTANT-MARTINS Stéphane / GONTHIER Blandine / LEGOUX Pascal / NGUYEN Lan / PETEUIL Mélanie

Concernant les salariés, le nombre de candidature correspondent à la limite de 25 % maximum du nombre de siège ouverts. Marcel MASCIO précise que leur rôle défini par les statuts ne les autorise pas à être élus au bureau associatif.

RESOLUTIONS N°12-1 à 12-1-3 : renouvellement du Conseil d'Administration

Le Président Marcel MASCIO donne ensuite la parole aux partenaires présents.

- Mme PAULO représentant le Ville de Chalon-sur-Saône s'exprime sur la qualité des documents présentés. Elle se félicite de l'étroite collaboration avec les services de la municipalité de Chalon : « La ville est à votre écoute et répondra dans la limite de ses disponibilités à vos demandes ».
- Mr DESCHAMP, président de la MFSL, remercie les PEP71 pour cette invitation à l'AG. Il se félicite de la collaboration avec les PEP71 ainsi qu'avec d'autres partenaires. "La réflexion collective est un atout lorsqu'on partage des valeurs communes pour l'accompagnement du handicap".
- Annie PRIMEY directrice du CME se dit très fière d'être partenaire du travail présenté par les PEP71.

Le directeur général, Serge FICHET présente les modalités de vote qui s'adressent à 25 personnes votantes, soit 14 présents sur le site DENFERT, 11 en visioconférence. 28 pouvoirs ayant été reçus seuls 25 ont été attribués.

Le président Marcel MASCIO lève la séance à 12 heures 15

La secrétaire générale



Carol LYOTARD

Le président



Marcel MASCIO